



Compte rendu de la

FS SSCT SD 81

Formation spécialisée santé sécurité
et conditions de travail

11 mai 2026

Compte rendu non exhaustif réalisé par les représentantes de la **FSU**.

Comme pour toute réunion du FS SSCT SD 81, un procès verbal sera élaboré et adopté ultérieurement.

Ce compte rendu ne fait donc pas office de procès verbal de la réunion de la FS SSCT SD 81 du **11 mai 2026**. Il met en lumière les questions que se sont posées les représentant-es FSU, les membres représentant-es du personnels à la formation spécialisée.

La réunion a duré 3 heures 20.

Déclarations liminaires : FSU, FO et UNSA

Après leur déclaration les membres FO ont quitté l'instance, nous avons choisi de rester pour défendre les conditions de travail des personnels quelles que soient les difficultés liées à cet exercice .

légendes : ADMIN (DASEN , secrétaire général ...)

FSU , interventions représentant-es des personnels FSU

intervention des membres représentant-es des personnels

Suite à l'alerte de la FSU sur le fait que la mairie de Castres ait sollicité les écoles et collèges pour prendre part à une cérémonie « Jeanne D'Arc », la DASEN se dit attentive à la situation.

1 . Fonctionnement de la FS SSCT

- PV du 4-12-25 :

Vote du PV. Voté **pour** FSU UNSA

2- Prévention des risques (RSST)

- RSST : Synthèse des registres

La **FSU** souligne que le nombre de registres concernant les risques psychosociaux est sans cesse en augmentation. La FSU alerte et s'inquiète sur un fait nouveau : les RSST faisant état de menaces de mort d'élèves envers les enseignantes et enseignants sont nombreux cette période.

FSU : la grande souffrance de certains élèves entraîne souvent des gestes violents envers eux- mêmes, leurs pairs et les adultes.

→ cher.es collègues n'hésitez pas à écrire sur le RSST dès que vos situations de travail sont dégradées ou dès lors que vous pressentez un danger sur votre lieu de travail ou lié à celui-ci. Vos représentant-es des personnels FSU vous aideront dans ces démarches. Si vous écrivez sur le registre dématérialisé, pensez à faire une extraction et à l'envoyer à votre représentant-e FSU ou à la secrétaire de la FS SCT : sec.f3sct81@ac-toulouse.fr

→ mise en lumière de situations d'écoles, d'établissements, de personnels **dont** les difficultés sont liées aux :

agressions verbales de parents
diffamations envers les enseignant-es
élèves en souffrance
élèves aux réactions violentes
nombre important dans une même classe d'élèves perturbateurs
relations entre personnels et leur hiérarchie
risques thermiques (chauffage , et chaleur excessive)
bâti scolaire

Avis brigade remplacement AESH:

Comme cela existe dans d'autres académies, les membres de la F3SCT 81 demandent la création d'une « brigade de remplacement AESH » idéalement dans chaque circonscription, composée exclusivement de volontaires, pour pallier les absences de ces personnels indispensables à la réussite scolaire des élèves en situation de handicap. La création de la mission de remplacement doit s'assortir d'une compensation financière ou horaire.

Vote :

A l'unanimité FSU UNSA

Avis gestion de l'emploi du temps AESH:

Pour prévenir les changements trop fréquents d'emploi du temps ainsi que pour préserver la nécessaire déconnexion entre la vie personnelle et la vie professionnelle, les changements d'emplois du temps doivent faire l'objet :

- d'une information écrite par le coordonnateur PIAL 48h avant,
- d'une rencontre préalable du nouveau ou de la nouvelle élève à accompagner et des indications de leurs besoins, en relation quand c'est possible avec l'AESH et proposer la lecture du PPS et du GEVASCO.
- d'une information à l'équipe pédagogique.

Vote :

A l'unanimité FSU UNSA

La DASEN reçoit 10 demandes de protection fonctionnelle par jour.

→ cher.es collègues pensez, pour toute agression physique ou verbale qui met à mal votre santé, à faire notifier ces faits par votre médecin et qu'il vous place en accident de travail. Notons que l'accident de travail ne vous oblige en aucun cas à être placé en arrêt maladie.

DASEN : c'est fait et je conseille aussi de porter plainte

→ cher.es collègues pensez, pour toute agression physique ou verbale, d'en référer à vos représentant.es FSU. Ainsi qu'à votre supérieur.e et de ne pas hésiter à porter plainte .

Préconisations de la FS-SSCT 81:

- Suite à la saisie d'un RSST RPS, proposer systématiquement que la personne soit contactée par un psychologue du rectorat.

DASEN : C'est à l'agent de faire la démarche.

- Les personnels sont sensibles à la prise en compte de l'inscription SST, et des suites données qui lui sont apportées, il est donc important de continuer à compléter cette rubrique.

- Dans le cas d'élèves perturbateurs, laisser la possibilité à l'équipe pédagogique en accord avec l'IEN et les familles d'aménager l'emploi du temps des élèves.

-Rappeler aux chef-fes d'établissement et aux directeurs et directrices l'importance de l'accueil de tout personnel nouvellement nommé, les TZR et les contractuel-es, comme le stipule le code du travail (montrer les lieux, information obligatoire à la sécurité : PPMS...)

- Vérifier les températures dans les établissements (classes, internats, bureaux, CDI, cuisine, etc...) et s'assurer que celles-ci soient conformes aux recommandations de l'INRS.

-Au vu du nombre de menaces de morts d'élèves envers des enseignant-es, construire un protocole pour protéger ces dernier-es et agir auprès des élèves pour éviter que des situations similaires ne se reproduisent.

-En cas de menaces de parents d'élèves le ou la chef-fe d'établissement ou l'IEN doit :

- convoquer de façon systématique la famille pour un rappel à la loi

-accompagner l'enseignant-e pour demander la protection fonctionnelle et porter plainte.

- Faire en sorte que le ou la chef-fe d'établissement ou l'IEN appelle la gendarmerie ou le commissariat avant qu'un personnel aille porter plainte et l'accompagne dans ses démarches.

DASEN : Cela est fait. Nous avons aussi appelé quand les forces de l'ordre refusaient d'enregistrer la plainte. J'informe la préfecture aussi.

FSU Nous avons remarqué des différences importantes entre les situations où les parents ont été reçus ou non par le supérieur hiérarchique . Les collègues se sentent soutenus ou pas.

De plus l'amélioration des conditions de travail passe par le fait d'être en conformité avec la loi :

- nombre de médecins du travail.
- visite médicale des personnels.
- respect des notifications.
- prise en compte du risque lié à l'amiante et au radon.
- s'assurer de l'existence et de la mise à jour des DTA.

et par l'augmentation des moyens mis en place par le gouvernement :

- AED , AESH individualisé-es, RASED, infirmière scolaire, psyEN, psychologue et infirmière du travail,
- Nommer un ou des enseignant-es supplémentaires sur chaque école pour permettre un soutien aux équipes dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers.

3- Compte rendu de visite

- Compte rendu de visite d'une école maternelle

Trois grands points de vigilance :

- problématique du radon (une salle est occupée par une classe alors que le taux de radon est au dessus de la norme légale.)
- encombrement généralisé avec de nombreux lieux de stockage, y compris dans les lieux de passage
- placards et portes de salles qui ne peuvent pas être fermées à clé

FSU : nous demandons le déplacement des élèves et des personnels dans une salle « sans radon ».

- Retour sur la visite d'un collège avec présence d'amiante

Présence de dalles dégradées mettant à jour de la colle amiantée dans les lieux de passage.

FSU : lors d'une visite d'établissement le 17 février, le Principal nous avait dit avoir été contacté par le département et eu la visite de l'équipe mobile qui était venue constater la dégradation. A ce moment-là, on lui avait annoncé la date des vacances de printemps pour les travaux. Mardi dernier, lors d'une autre visite, le secrétaire général nous a dit que n'ayant pas de nouvelles avant les vacances, il avait contacté le département qui lui a annoncé cette fois-ci la date du 5 juillet.

Nous sommes conscient.es que vous avez déjà alerté le département.

DASEN : Je réécris au conseil départemental à l'instant

FSU : Les élèves et les collègues sont exposés depuis un an et demi.

L'agent de prévention de l'établissement a protégé comme il a pu.

Il y a urgence à mettre en sécurité les usager.es.

Avis amiante-1

*Face aux difficultés d'obtention des dossiers techniques amiante, les membres de la F3SCT 81 demandent que la DASEN rappelle à chaque collectivité locale l'obligation de transmettre le dossier technique amiante à chaque directeur-trice ou chef-fe d'établissement. Ces dernier-es doivent être sensibilisé-es à la surveillance étroite de la dégradation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA) (cf **Circulaire relative aux dispositions applicables en matière de prévention du risque d'exposition à l'amiante dans la fonction publique du 28 juillet 2015**)*

Vote :

A l'unanimité FSU UNSA

Avis amiante-2

Les membres de la F3SCT 81 demandent que la DSDEN s'assure de la mise en place rapide des travaux dans les établissements scolaires dès lors qu'un-e directeur-trice ou chef-e d'établissement a alerté la collectivité sur une dégradation des MPCA (Article L4121-3 du code du travail : « l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. »)

Par ailleurs, comme le précise l'article R1334-29-5 du Code de la Santé Publique la DSDEN doit rappeler aux directeurs-trices ou chef-fes d'établissement que le DTA doit être mis à disposition des usager.es (parents d'élèves, enseignant.es, agent.es, direction mais aussi représentant-es syndicales-aux)

Vote :

A l'unanimité FSU UNSA

Avis amiante- 3:

*Selon l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), des attestations de présence et/ou des fiches d'exposition doivent être délivrées par la DSDEN aux personnels et aux élèves travaillant ou ayant travaillé dans les locaux amiantés, comme l'impose la **circulaire du 28 juillet 2015** : « L'employeur doit assurer la traçabilité de l'exposition des agents à l'amiante en établissant, pour chaque agent exposé directement, dans le cadre de ses fonctions, une fiche individuelle d'exposition à l'amiante, tenue à sa disposition à tout moment . »*

Vote :

A l'unanimité FSU UNSA

4- Suivi de suite de visite d'une école primaire

La directrice de l'école vient présenter les évolutions et la prise en compte des préconisations qui ont pu être faites.

La mairie a fourni un document sur l'accessibilité.

Le registre de sécurité n'est pas communiqué par la mairie.

Le DTA nous a été communiqué.

Assainissement du gymnase, la mairie parlera des bouches d'aération au moment de la peinture de celui-ci.

La porte d'entrée du bâtiment n'est pas adaptée aux personnes en situation de handicap.

La vitre de la porte d'entrée a été changée.

Les cages de foot seront refaites l'an prochain.

Le film occultant a été posé sur les vitres de deux fenêtres sur les 4 du bureau de la directrice ainsi que des stores intérieurs.

Travaux devraient être fait autour des arbres et concernant la végétalisation.

Besoin de brise-vues car il y a eu des soucis avec des parents qui ont pris des photos ou des vidéos depuis l'extérieur.

Souci avec la boîte aux lettres qui peut servir d'appui pour passer par-dessus le muret.

Les salles sont aérées régulièrement.

Organisation trouvée avec CLAE

La classe a été désencombrée.

Plus de mobilier dans les classes.

Pas eu la liste des produits d'entretien.

5- Questions diverses

1-École publique / école privée :

Comment éviter que les maires et les mairies orientent les élèves vers l'école privée ? (ex La sigoure Montredon Labessonnié)

DASEN : La DASEN est très attentive à ces situations. Il faut alerter la DSDEN de toute situation où vous notez du prosélytisme pour que l'on en discute avec les mairies.

→ cher.es collègues n'hésitez pas à nous contacter pour toute propagande faite par les mairies en faveur de l'école privée de leur commune et tout dénigrement public de l'école publique.

2 - Communication aux personnels des maladies pro amiante Radon... /

Comment la DSDEN s'assure-t-elle que les personnels concernés sont au courant du fait qu'ils ont été en contact avec un risque ?

Pour le radon, nous avons saisi le médecin du travail du rectorat en décembre. Nous demandons le protocole préconisé pour identifier et informer les collègues qui ont été en contact avec l'amiante et/ou le radon.

FSU : on pense aussi aux personnels retraités qui n'ont plus d'adresse académique.

Nous écrivons au conseil départemental pour leur rappeler la nécessité de mettre à disposition les DTA.

3-Travaux ou construction d'établissement et écoles

Quand la DSDEN a connaissance de travaux ou construction peut-elle rappeler à la collectivité qu'en informer les membres de la F3SCT 81 est une obligation légale ?

Nous rappelons régulièrement aux collectivités de nous tenir au courant des travaux qui vont avoir lieu dans les établissements.

Nous nous engageons à communiquer à la F3S les DTR.

Il y a beaucoup de rénovations dans les écoles sans changement de structure.

4- Alertes météo

Pourquoi lors de la dernière tempête, les écoles et étab des zones en danger n'ont pas reçu l'ordre de fermer en anticipation par mesure de précaution?

FSU : De nombreux établissements ont été impactés : pas d'électricité (déplacement dangereux, renvoi des élèves, sol fragiles, arbres déracinés), problème de vigilance → orange : on ferme pas / rouge : on ferme ...alors que certaines situations sont risquées et connues.

Le préfet demande de limiter les déplacements mais les écoles restent ouvertes ce qui obligent les personnels à se déplacer.

Alerte niveau 2. c'est une histoire de protocole. Nous entendons votre intervention.
Décision de la préfecture.

5- Médecine du travail

Nous avons su que le docteur Petel ne sera bientôt plus en fonction. Le recrutement de plusieurs médecins est-il en cours ? Pour rappel le code du travail prévoit 1 médecin pour 2000 agent.es, il devrait donc y avoir 26 médecins pour l'académie.

DASEN : Cela relève de la compétence académique. Recrutement en cours mais ne sait pas si c'est une personne ou plusieurs.

Pour la FSU 81

Les représentant-es à la FS SSCT SD 81